



**MUNICIPALITÉ**

**COMMUNE  
DE  
DENGES**

## **PRÉAVIS N° 8/2023**

**Projet d'entretien des bâtiments communaux.**

**Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 81'200.00 TTC pour un contrat d'étude technique en vue de la mise en conformité, l'adaptation et l'entretien du bâtiment du collège de la Crosette.**

# AU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2023

### Projet d'entretien des bâtiments communaux.

**Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 81'200.00 TTC pour un contrat d'étude technique en vue de la mise en conformité, l'adaptation et l'entretien du bâtiment du collège de la Crosette,**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### 1. INTRODUCTION

Dans le cadre d'une analyse sur l'état des bâtiments communaux, le bâtiment du collège de la Crosette, qui date de 1972, s'est avéré en relativement bon état dans ses structures principales mais, selon le diagnostic effectué sur les polluants de construction, il ne répond plus aux exigences actuelles. De nombreux éléments sont à mettre en conformité en fonction des prescriptions sur l'amiante et la protection incendie de l'AEAI (Association des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie) ou à améliorer en ce qui concerne le radon selon l'ordonnance sur la radioprotection (StSV).

Si ces défauts ne présentent pas actuellement un danger direct pour les élèves et les professeurs, nous avons toutefois l'obligation de les éliminer dans les plus brefs délais.

De plus :

- Dans ces structures secondaires (toit, portes, fenêtres, stores, isolations, etc.) de nombreux éléments sont en fin de vie et devront être assainis ou remplacés à très court terme.
- Des adaptations ou extensions seront probablement nécessaires en fonction de la fluctuation du nombre d'élèves, des exigences cantonales et de l'installation définitive de l'UAPE.
- Le bâtiment devra également être adapté au nouveau plan de fermeture pour les bâtiments communaux.
- Tout comme le toit du bâtiment de la voirie, il est prévu d'équiper le toit plat du collège de cellules photovoltaïques.

Vu l'ampleur des travaux envisagés, il est indispensable de pouvoir disposer de plans à jour et digitalisés afin de s'adapter aux méthodes de travail actuelles et d'assurer une bonne communication technique avec les fournisseurs de prestations.

## **2. TRAVAUX PROJETES**

### **2.1 Etudes préliminaires**

Ces études comprennent les concepts incendie AEAI, les bilans amiante, plomb, radon et thermique (CECB) ainsi que les études d'ingénieurs civil et solaire.

Remarque : toutes ces études ont déjà été réalisées afin de faire un premier bilan des entretiens, des corrections et adaptations nécessaires.

### **2.2 Travaux préparatoires**

Les plans dont la commune dispose sont de l'époque de construction et n'existent que sur format papier. Pour certaines parties du bâtiment, ces plans ont soit totalement disparus ou ne sont plus d'actualité. De nombreuses données, indispensables aux travaux envisagés, sont également défectueuses ou incertaines.

Nous proposons d'établir un contrat d'étude technique permettant :

- En première phase : d'effectuer le relevé sur le terrain des éléments manquants puis, d'actualiser les plans au format numérique en 2D ou 3D.
- Et en deuxième phase : d'étudier les solutions techniques de mise en conformité, de coordonner les nombreuses interventions des différents corps de métier, d'établir de manière précise les appels d'offre suivis des chiffréments des travaux et, enfin, de visualiser en 2D ou 3D les différentes versions et options possibles de rénovations, adaptations ou extensions.

### 3. BUDGET (PRIX TTC)

C154 COLLEGE DENGES	
PHASE A	MONTANT
A1 Relevé du bâtiment	15'775,00
A2 Dessin 2D	19'375,00
A3 Maquette 3D	7'700,00
A4 Finalisation dossier de présentation	2'300,00
A5 Frais documents et impressions	2'257,50
<b>Phase B</b>	
B1 Etude de solutions techniques pour la mise en conformité	4'150,00
B2 Coordination des différents spécialistes	1'975,00
B3 Chiffrement ou demande d'offre	9'075,00
B4 Etablissement d'un CFC (code des frais de construction)	3'225,00
B5 Etablissement de plans pour la remise en conformité	3'225,00
B6 Rédaction d'un rapport final	4'975,00
B7 Frais documents et impressions	1'331,25
Total hors taxes	75'363,75
TVA 7,7%	5'802,47
<b>Total TTC</b>	<b>81'166,22</b>

### 4. FINANCEMENT

#### 4.1 Demande de crédit

Désirant mener à bien le projet de mise en conformité, d'adaptation et d'entretien du bâtiment du collège de la Crosette, la Municipalité sollicite un crédit d'étude technique de CHF 81'200.00 TTC.

#### 4.2 Financement

Ce montant sera prélevé sur la trésorerie courante.

#### 4.3 Amortissement comptable

Ce montant sera ajouté et amorti avec le crédit de réalisation du projet.

## 5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

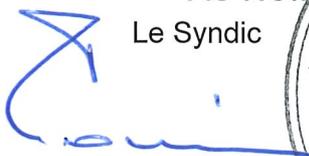
- vu le préavis N° 8/2023 de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission ad-hoc
- entendu le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;
- 

### DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 81'200.00 TTC pour un contrat d'étude technique en vue de la mise en conformité, l'adaptation et l'entretien du bâtiment du collège de la Crosette.
2. d'accepter le financement tel que proposé, soit de prélever le montant sur la trésorerie courante.

Approuvé en séance de Municipalité le 06 février 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  Francis Monnin

La Secrétaire  A.-Sylvie Gevisier



Responsable : Didier Gallay, municipal  
Denges, le 1<sup>er</sup> février 2023/asg